COUP DE POUCE BAFA PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Le "Coup de pouce" BAFA est à destination des jeunes de 16 à 25 ans, son montant est conditionné à l'inscription du bénéficiaire :

200 € pour une session de formation générale BAFA en internat
300 € pour une session de formation BAFA en internat, dans le cadre d'un approfondissement lié à l'accueil du jeune en situation de handicap **uniquement**.

Les conditions :

être âgé de **16 à 25 ans**
résider dans le **Pas de Calais**
être inscrit à une **session de formation générale BAFA en internat** OU à une session de formation **BAFA d'approfondissement lié à l'accueil d'un jeune en situation de handicap en internat**.

Elle sera versée à la fin de votre formation après confirmation par l'organisme de formation que vous aurez choisi. Pour cela, vous devrez télécharger et renvoyer le formulaire de demande « coup de pouce » BAFA **avant le dernier jour du stage de formation**.

Le formulaire est sur le site du Département.

C'est un partenariat entre le Conseil départemental et la CAF du Pas de Calais.

https://www.jeunesdu62.fr/bafa

Conseil départemental du Pas-de-Calais:
Rue Ferdinand Buisson
62018 - Arras
https://www.pasdecalais.fr/